

Motion 3182

pour la priorisation urgente du barreau de Montfleury afin d'assurer la mobilité professionnelle et résidentielle dans le canton

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les zones industrielles de Meyrin, Satigny et Vernier (ZIMEYSAVER), constituent l'un des principaux bassins économiques du canton, regroupant environ 1500 entreprises et plus de 26 000 emplois ;
- que, selon l'Etat et les communes concernées, les perspectives d'aménagement prévoient près de 10 000 emplois supplémentaires à l'horizon 2030 dans ce périmètre en pleine croissance ;
- que les associations des zones industrielles ainsi que les acteurs professionnels et économiques du canton ont récemment alerté publiquement sur l'asphyxie croissante de la mobilité professionnelle dans ces secteurs ;
- que le barreau de Montfleury est un projet routier stratégique, déjà étudié et documenté, destiné à relier directement l'autoroute de contournement au cœur des zones industrielles, afin de désengorger plusieurs axes aujourd'hui saturés ;
- que les retards accumulés dans la mise en œuvre de ce projet entraînent des pertes de temps importantes, des surcoûts pour les entreprises, des difficultés logistiques et une détérioration significative des conditions de mobilité ;
- que l'absence d'infrastructures adaptées menace la compétitivité des entreprises, la sécurité des déplacements, ainsi que la cohérence du développement économique cantonal ;
- que l'engorgement quotidien des axes traversant Vernier, notamment la route de Vernier, le chemin de Champ-Magnin, la route du Bois-de-Bay ou encore la route de Meyrin, a un impact direct sur la qualité de vie des habitantes et habitants, en particulier dans les quartiers résidentiels ;
- que l'absence d'infrastructures adaptées entraîne un report de trafic dans les zones d'habitation, affectant la sécurité routière, allongeant les trajets domicile-travail et contribuant à une détérioration sensible du cadre de vie, les périodes de saturation s'étendant désormais à l'ensemble de la journée,

invite le Conseil d'Etat

- à inscrire le barreau de Montfleury parmi les priorités absolues du plan cantonal de mobilité et d'aménagement du territoire, avec un calendrier précis et public ;
- à lancer sans délai les démarches opérationnelles permettant la réalisation concrète du barreau de Montfleury, indépendamment d'autres projets en cours ;
- à intégrer les entreprises, les associations économiques et les représentants des zones industrielles dans la planification et le suivi du projet ;
- à présenter au Grand Conseil un rapport annuel détaillant l'avancement du projet, les obstacles rencontrés et les jalons atteints ;
- à distinguer dans les politiques publiques la mobilité professionnelle de la mobilité privée, afin de garantir des mesures cohérentes et adaptées aux réalités économiques ;
- à mettre en place des solutions transitoires immédiates visant à améliorer la mobilité dans les zones industrielles en attendant la mise en service du barreau de Montfleury.